

<p><b>TABLEAU RECAPITULATIF</b> <b>de l'ensemble des enfants accueillis en 2019</b></p>
---

Nom des enfants accueillis	Totale rémunération Soit la ligne « Salaire net imposable » du bulletin de salaire pajemploi + les indemnités	Somme à déduire 3h SMIC x nombre de jours de présence sur l'année (ou nombre d'heures sur l'année/8)	Somme qui reste à déclarer
<b>Totaux :</b>			